

Au-delà de la loi

Penelope Nin

A vrai dire, je ne comprends pas bien ce qu'on entend aujourd'hui lorsqu'on parle d' "illégalisme". Je pensais qu'il s'agissait d'un vocable désormais tombé en désuétude, qui ne se serait plus glissé hors des livres d'histoire du mouvement anarchiste, enfermé pour toujours en compagnie de la tout aussi désuète "propagande par le fait". Lorsque j'en ai réentendu parler ces derniers temps, sous forme de critiques manipulées sans vergogne, je n'ai pas pu retenir un mouvement de stupeur. Je commence à en avoir marre de cette manie de dépoussiérer de vieilles polémiques dans le but d'éviter d'affronter les nouvelles discussions, mais c'est ainsi.

J'ai l'impression d'avoir au moins compris une chose. L'illégalisme dont on parle et médite aujourd'hui, n'est pas le concept dont il a été débattu avec tant de fougue au sein du mouvement anarchiste du début du siècle dernier. A l'époque, ce terme était employé pour définir toutes ces pratiques interdites par la loi et qui étaient utiles pour résoudre les problèmes économiques des compagnons : braquages, vols, contrebande, fausse-monnaie et ainsi de suite. Il me semble qu'aujourd'hui certains anarchistes à court d'arguments sont en train d'attribuer avec beaucoup de désinvolture au terme d'illégalisme le sens d'une exaltation en soi de tout comportement interdit par la loi, et non plus uniquement ceux qui sont dictés par les nécessités de la survie. En somme, l'illégalisme deviendrait une sorte de théorisation destinée à ériger l'illégalité en système, en valeur de vie.

Quelqu'un a poussé plus loin encore, jusqu'à blâmer vertement un « illégalisme à tout prix », sans plus de précision, fantasmant à propos de compagnons qui violeraient la loi même s'ils pouvaient faire autrement : comme ça, simplement pour savourer le frisson de l'interdit, ou peut-être pour satisfaire quelque dogme idéologique. Je me demande comment a fait ce quelqu'un pour tomber sur cet illégalisme à tout prix, où il a bien pu en entendre parler ? Qui pourrait être aussi sot pour encourir la sévérité de la loi alors qu'il pourrait faire autrement ? Personne, évidemment.

Le point sur lequel il faudrait réfléchir est tout autre. Est-ce qu'un anarchiste peut éviter de défier la loi ? C'est certainement possible en de nombreuses occasions. Par exemple, je suis en ce moment en train d'écrire dans un journal qui est publié légalement : je suis peut-être un anarchiste légaliste ? Et si en revanche j'allais coller ce soir des affiches clandestines je deviendrais alors un anarchiste illégaliste ? Mais alors, qu'est-ce donc qui pourra distinguer ces deux catégories d'anarchistes ?

La question du rapport entre un anarchiste et la loi ne peut être liquidée de façon aussi hâtive et fallacieuse. A mon avis, l'action d'un anarchiste ne peut pas être conditionnée par la loi, ni en

positif, ni en négatif. Je veux dire que ce qui doit le pousser ne peut ni être le respect révérencieux des normes en vigueur du moment, et encore moins le goût de la transgression en elle-même, mais plutôt ses idées et ses rêves unis dans sa manière d'être individuelle. En d'autres termes, un anarchiste ne peut qu'être un alégal, un individu qui se propose de faire ce qui lui plaît le plus au-delà de la loi, sans se baser sur ce que le code pénal autorise ou interdit.

Bien sûr, la loi existe et on ne peut pas faire semblant de ne pas la voir. Je sais bien qu'il y a toujours une matraque prête à attendre nos désirs au tournant de leur réalisation, mais cette menace ne devrait pas influencer la décision quant aux moyens à employer pour réaliser ce qui nous tient le plus à cœur. Si je trouve important de publier un journal —une chose qui est considérée comme légale— je peux facilement tenter de suivre les dispositions de la loi sur la presse pour m'éviter d'inutiles ennuis, puisque ceci ne change en rien les contenus que j'ai l'intention de faire passer.

Mais d'un autre côté, si je considère comme important de mener une action considérée comme illicite —comme l'attaque contre les structures et le personnel du pouvoir—, ce n'est certainement pas le fait d'agiter devant mes yeux le drapeau rouge des risques encourus qui me fera changer d'idée. Si j'agissais autrement, ce serait le code pénal qui me suggérerait ce que doit être ma conduite, limitant grandement mes possibilités d'agir et donc de m'exprimer.

Mais si c'est un contresens de décrire un anarchiste comme un "illégaliste", il serait tout autant absurde de lui attribuer le qualificatif de "légaliste". Comment un anarchiste, un individu qui désire un monde sans autorité, pourrait-il espérer pouvoir réaliser son propre rêve sans jamais enfreindre la loi, qui est l'expression la plus immédiate de l'autorité, c'est-à-dire sans transgresser ces normes qui ont été délibérément établies et écrites pour défendre l'ordre social? Toute personne qui entend transformer radicalement ce monde devra nécessairement se placer tôt ou tard contre la loi, dont l'objectif est précisément de le conserver.

A moins que. A moins que ce désir de changer le monde qui sens commun, puisque la révolution ne pourra jamais être considérée comme licite par aucun code pénal.

Plutôt que de rêver à l'impossible, essayons d'obtenir le tolérable. Voilà, c'est ici que les invectives contre le mythe de l'illégalisme lancées par certains anarchistes prennent une tournure précise. Celle de justifier leur prédisposition intéressée à se conformer aux préceptes de la loi, mettant de côté toute velléité de dérèglement.

Au nom du réalisme, naturellement.

Penelope Nin

ATabula ARasa

Penelope Nin
Au-delà de la loi

Titre original : *Oltre la legge* , Canenero (Italie) n°41, 29 novembre 1996
Traduit de l'anglais dans *Cette Semaine* (Nancy) n°85, août/septembre 2002

tabularasa.anarhija.net